



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DU JEUDI 21 MAI 2026 À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE DE MISSY

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Léo Amiet ouvre l'assemblée à 19h30. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux collaborateurs permanents de l'Association et aux invités.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Missy pour la mise à disposition de la salle et pour l'agape qui suivra.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg le 24.04.2026. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

La teneur de l'article 12 des statuts est rappelé et l'assemblée est informée que le quorum est atteint pour les débats de ce soir.

3. Nomination d'un scrutateur

Didier Gattlen est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 décembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 décembre 2025 à Gletterens n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté tel que présenté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2025

Le 56^{ème} rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 a été transmis à chaque délégué avec la convocation de ce soir. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu.

Aucune remarque n'ayant été faite avant l'assemblée, la discussion est ouverte.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2025, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2025

Il est donné lecture des comptes par Martial Berset, trésorier. Il explique certains comptes et donne quelques précisions. Le total des charges est de CHF 1'492'117.35, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés.

Au bilan au 31.12.2025, notre trésorier parcourt les postes importants. Les taux, montants et échéances de nos ATF sont détaillés :

BCF, CHF 1'700'000.--, 0.35 %, échéance au 31.01.2027

BCF, CHF 2'480'000.--, 0.35 %, échéance au 30.08.2028

BCF, CHF 1'00'000.--, 2.3 %, échéance au 31.03.2030

RAI, CHF 600'000.--, 0.88 %, échéance au 30.04.2026, renouvelée pour 5 ans à 1,82 %

BCF, CHF 2'400'000.--, 0.65 %, échéance au 15.12.2025, renouvelée pour 6 ans au taux de 1,25%.

RAI, CHF 2'304'000.--, 0.83 %, échéance au 31.08.2026

Nous avons rencontré un problème de trésorerie en fin d'année 2025-début 2026, les décomptes finaux n'ayant pas encore été envoyés aux communes à cette période. Le comité de direction a bien validé une augmentation de la limite de crédit à CHF 300'000.00 le 06.11.2025 mais celle-ci n'a pas été activée par la banque avant début janvier 2026. Nous avons adapté le montant des acomptes aux communes membres afin de remédier à cette situation.

6.1 Rapport de l'organe de révision

Michaël Ballaman, expert-réviseur agréé, ne donne pas lecture du rapport de révision dans sa totalité comme chacun l'a reçu par mail en date du 12.05.2026. Le voici ci-après :

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, les tableaux de répartition du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la Loi sur les finances communales (LFCo), à son règlement d'exécution (OFCo) et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association de communes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au

long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre : • nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes. • nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association. • nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes. • nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons que si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère. Nous communiquons au Comité de direction notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants. Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels. En dépit de la remarque formulée dans le paragraphe « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires », nous recommandons de proposer à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Saint-Aubin, le 15 avril 2026, Michaël Ballaman, expert-réviseur agréé

6.2 Rapport de la commission financière

La parole est ensuite donnée à Sébastien Galliker, membre de la commission financière. Il ne donne pas lecture du rapport de la commission comme chacun l'a également reçu par mail en date du 12.05.2026. La mise en place d'un contrôle interne documenté a aussi été relevée par la commission financière. Le rapport est retranscrit ci-après :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les délégués des communes,

Formée de Messieurs Eric Maillard, pour la commune d'Avenches, et Sébastien Galliker, pour la commune de Missy, nommé rapporteur, la commission des finances de l'ABV s'est réunie le mercredi 29 avril 2026, au bâtiment communal de Delley, pour étudier les comptes 2025 de l'ABV et livrer son analyse. Également membre de la commission, Jean-Daniel Keusen, pour la commune de Delley-Portalban, était excusé. Il se joint à nos conclusions. Elle a pu compter sur les explications de Martial Berset, trésorier de l'association, qui a pu répondre aux diverses questions. La commission tient à le remercier pour ses explications.

Préambule :

Respectant les règles en la matière, les comptes 2025 de l'ABV sont à l'équilibre, à Fr. 1'492'117.35. Le total des ventes d'eau s'est élevé à 1'500'641 mètres cubes. Et le prix de l'eau moyen était de 973 centimes par mètre cube. La commission a vérifié le solde de la caisse au 29 avril 2026. Le montant ne correspondait pas au total inscrit au bilan de Fr. 4796.90, car trois opérations avaient été effectuées depuis le bouclage, mais le trésorier a pu nous montrer la bonne inscription de ces opérations déjà aux comptes 2026. La commission a aussi pris note du rapport de l'organe de révision mandaté par l'ABV, soit Ballaman Fiduciaire. Celle-ci relève notamment que le système de contrôle interne de l'ABV n'est toujours pas formalisé. Le trésorier nous a informés que la deuxième et dernière version du document est en passe de validation. Le rapport conclut toutefois en proposant à l'assemblée des délégués "d'approuver les comptes annuels".

Analyse :

La première lecture des comptes fait apparaître des montants globalement très similaires à ceux des comptes 2024 et donc n'appelant pas de questions. La commission a toutefois interpellé le trésorier sur les comptes suivants au fonctionnement, ainsi qu'au bilan: Le compte 7101.3050.00 Cotisations aux associations semble nouveau. Pourquoi? C'est une erreur du trésorier, qui a créé une nouvelle entrée comptable, alors que les opérations auraient dû être listées dans le compte 7101.3130.02. Idem pour le compte 7101.3130.01 Location de lignes, dont les dépenses étaient enregistrées dans le compte 7101.3130.04 Frais de port et téléphone dans les comptes 2024. Le compte 7101.3130.00 Frais d'analyses s'affiche en nette baisse par rapport au budget. Le trésorier explique que les essais de nanofiltration ont été interrompus, expliquant cette différence. Au chapitre 204 du bilan, les passifs transitoires sont nettement plus élevés à fin 2025 qu'une année plus tôt. Le trésorier nous explique que plusieurs factures de 2025 n'ont pas pu être payées avant la fin de l'année, parce que le changement d'une limite de crédit bancaire n'a pas pu être activé à temps. Le comité de direction va remédier à cette situation en modifiant notamment les acomptes 2026. Le chapitre 299 a également interpellé la commission pour savoir depuis quand l'entrée 29990.00 apparaît au bilan. Ce montant de Fr. 80'000.- laisse à penser que l'ABV a eu réalisé un bénéfice, alors que les comptes d'une telle association se doivent d'être équilibrés. Le trésorier répond que cette ligne apparaissait déjà au bilan avant sa prise de fonction et qu'elle y apparaît toujours.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances de l'ABV vous propose, Mesdames, Messieurs les délégués des communes, de valider les comptes 2025 de l'ABV, tel que présentés par le comité de direction.

Ainsi fait à Missy, le 9 mai 2026 (rédaction du rapport : S. Galliker)

Les membres : Jean-Daniel Keusen, Sébastien Galliker et Eric Maillard

6.3 Approbation et décharge aux organes respectifs

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2025 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset ainsi qu'à l'organe de révision et à la commission financière.

7. Décompte final 2025

Le décompte final de répartition des charges 2025 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur.

Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Pour les communes, le prix du m3 se situe dans une fourchette entre CHF 0.948 et CHF 1.049. Le prix moyen pour l'association est de CHF 0.973 le m3.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2025, qui est accepté à l'unanimité.

8. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

La parole est donnée en alternance à Alain Bally, président du comité de direction, Thierry Bovet, responsable de l'autocontrôle, et Daniel Faerber, ingénieur, pour des informations sur les études et chantiers en cours :

Raccordement de la commune de Faoug à l'ABV

Alain Bally explique que la commune de Faoug nous a envoyé un courrier le 12 mai dernier afin de convenir d'une rencontre et nous a listé les points

principaux à aborder lors de cette séance. L'ABV devra modifier ses statuts avec le raccordement de cette nouvelle commune. Il faudra en même temps profiter de changer le plafond d'endettement au vu des investissements à faire pour les travaux de la future station de traitement.

Essai pilote d'élimination par nanofiltration à l'usine de Cudrefin

L'essai s'est terminé avec le retrait du container le 13 mai 2026. Le rapport est en cours d'écriture. Daniel Faerber précise que les essais se sont bien déroulés, que nous attendons les derniers résultats des analyses et qu'une question est encore ouverte concernant les membranes fournies par NX. L'eau a dû être acidifiée pour éviter l'encrassement des membranes au nettoyage. Le Tribunal fédéral a confirmé l'interdiction du chlorothalonil. Lorsque nous aurons les conclusions du rapport en mains, l'ABV devra se déterminer si elle veut des installations répondant seulement aux exigences actuelles ou si elle veut anticiper les exigences futures. Cela déterminera le choix de la filière de filtration de la future station.

Etude de la nouvelle station de traitement

La commune de Gletterens sera en visite à la station de Cudrefin le 1^{er} juin prochain afin de se rendre compte de l'impact au sol de ce genre de station. La rencontre se poursuivra à Gletterens sur l'emplacement pressenti pour la future station. Cette commune nous a d'ores et déjà confirmé que le projet était envisageable sur cet emplacement, avec bien entendu des conditions. Notre ingénieur poursuit avec l'étude en cours sur la faisabilité de la station à Portalban. Le rapport d'étude des tracés a été présenté ce soir au bureau exécutif. Ce rapport doit maintenant être envoyé au canton.

Assemblée des délégués de l'automne 2026

Il y aura probablement deux crédits pour l'assemblée d'automne : un pour l'assainissement de la chambre CRA 1 et un pour le déplacement de certaines de nos installations dans le cadre du dossier de mobilité douce à St-Aubin.

Florian Moser demande si ce déplacement sera à la charge de la commune de St-Aubin ou de l'ABV ? Alain Bally lui répond que se sera à l'ABV de payer les travaux la concernant.

Florian Moser souhaite savoir à la charge de qui seront les travaux de raccordement de la commune de Faoug et si d'autres communes sont impliquées ? Alain Bally répond que les travaux seront à la charge de la commune de Faoug. Les communes d'Avenches et de Vully-les-Lacs seront impactées par ce projet et profiteront d'améliorer certaines de leurs installations à leurs frais.

Il est à noter encore la date de l'assemblée constitutive le mercredi 2 septembre 2026. Les personnes restent en place jusqu'à cette prochaine assemblée de constitution.

9. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Léo Amiet remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune de Missy pour son accueil. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

Les salutations d'usage sont présentées par Laurent Morel au nom de la commune de Missy. Elle convie les personnes présentes à partager un repas servi au terme de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20h07.

Au nom de l'Assemblée des délégués de l'ABV

Le Président



Léo Amiet

La Secrétaire



Céline Geissbühler

St-Aubin, le 21 mai 2026

Annexe : Liste des présences

Distribution :

- Mmes et MM. les délégués
- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- Mme la Préfète du district de la Broye-Vully et MM. les Préfets des districts de la Broye et du Lac
- Michaël Ballaman, organe de révision
- M. le Président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Seelmann et Kilchör, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et l'entreprise Wamax-Roshard SA

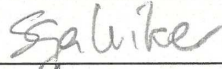
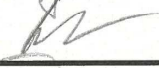
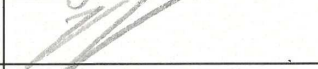
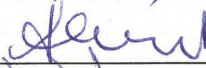
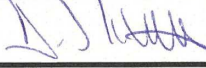
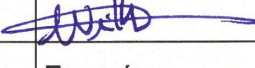
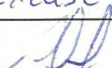


Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

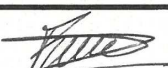
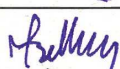
ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES DU 21 MAI 2026 A 19H.30

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Jean-Pierre Jost	Excusé
	Eric Maillard	Excusé
(Comité de direction)	Yan Vollenweider	Excusé
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
(Comité de direction)	Olivier Pochon	
Chevroux	Denis Mayor	Excusé
	Jérôme Schüpbach	Excusé
(Comité de direction)	Christian Bonny	
Cudrefin	Didier Gattlen	
	Christian Richard	
(Comité de direction)	Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Kenn T. Jm	
(Comité de direction)	Philippe Cotting	
Gletterens	Willy SCHORDERET	
(Comité de direction)		

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Missy	Sébastien Galliker	
(Comité de direction)	Laurent Morel	
Mont-Vully	Friederici Noyer	
	Michael Schide	
(Comité de direction)	Ralph Erhart	Excusé
St-Aubin	Philippe Charvex	
	Adeline Collaud	
(Comité de direction)	Didier Schouwey	
Vallon	Moser Florian	
	Wilbert Michèle	
(Comité de direction)	Isabelle Guerry	Excusée
Vully-les-Lacs	Gilles Bardet	Excusé
	Léo Amiet	
(Comité de direction)	Alain Bally	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Christoph Wieland	Excusé
Préfète de Broye-Vully	Anne Marion Freiss	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Michaël Ballaman	
Gest'eau Sàrl	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	
Wamax-Roshard SA	Laurent Tschanz	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	Jacques Rey	
SI de Morat	Jürg Kunz	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	
Etablissements de Bellechasse	Raphael Kilchör	
Future municipale de Cudrefin	Melinda Beck	